

Résumé des consultations au sujet de l'avant-projet de mise à jour du PNEC 2021-2030

1 Introduction

Faire participer les citoyens et les parties prenantes à l'élaboration respectivement la mise à jour du plan national intégré en matière d'énergie et de climat est un objectif important du règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et l'action pour le climat ainsi que de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat.

Ainsi, lors de la préparation de l'avant-projet et du projet de cette mise à jour du PNEC, des formes de participation conventionnelles (réglementées par la loi) et non conventionnelles (non fondées sur la loi) ont été appliquées.

La loi relative au climat établit le cadre pour les processus de participation conventionnels, en instaurant l'Observatoire de la politique climatique et la Plateforme pour l'action climat et la transition énergétique, et en définissant les dispositions de l'enquête publique.

L'**Observatoire de la politique climatique** (OPC) est un conseil scientifique composé actuellement de sept scientifiques nationaux et internationaux ayant une expertise dans différents domaines liés au climat. Ses missions consistent à conseiller en matière de projets, actions ou mesures susceptibles d'avoir un impact sur la politique climatique, à évaluer scientifiquement les mesures réalisées ou envisagées dans le domaine de la politique climatique et à analyser leur efficacité, ainsi qu'à proposer de nouvelles mesures et de proposer des recherches et des études dans tous les domaines ayant trait au climat. Ses tâches comprennent également la rédaction d'un rapport annuel à l'adresse du Gouvernement sur la mise en œuvre de la politique climatique.

Dans le cadre du rapport annuel 2022, l'OPC a formulé des recommandations en vue de la mise à jour du PNEC. Ces recommandations ont été analysées et prises en compte dans l'élaboration de l'avant-projet de mise à jour. Ensuite, l'OPC a formulé une déclaration au sujet de l'avant-projet dont il a été tenu compte dans la finalisation du projet de mise à jour.

La **plateforme pour l'action climat et la transition énergétique** (Plateforme climat) a été créée afin d'instaurer un dialogue mult niveau entre les autorités locales et nationales, les organisations de la société civile, les chambres professionnelles et organisations patronales et salariales, et d'autres parties prenantes concernées, comme la jeunesse. Elle a notamment pour mission de participer à l'élaboration de l'avant-projet du PNEC. Dans ce contexte, elle a été appelée à formuler un avis relatif à l'avant-projet de mise à jour.

Cet avis, transmis aux ministres en juillet 2023, reprend à la fois les éléments sur lesquels un consensus a été constaté au sein de la plateforme, les éléments dont l'importance est reconnue par l'ensemble des membres, mais sur lesquels il existe des points de vue nuancés quant à leur application / mise en œuvre, et encore les éléments sur lesquels les vues divergent. Les contributions et prises de position individuelles des membres de la plateforme sont annexées à l'avis et en font partie intégrante.

En outre, la loi relative au climat prévoit l'organisation et la réalisation d'une **consultation publique** d'une durée de 30 jours. Celle-ci était ouverte du 17 avril au 16 mai 2023 et accessible via les portails emwelt.lu et enquetes.public.lu. Pendant cette période, les personnes intéressées pouvaient exprimer leur opinion et consulter une série de documents, notamment l'avant-projet de mise à jour du PNEC,

tel qu'adopté par le Conseil de Gouvernement en date du 31 mars 2023, un résumé de l'avant-projet et une foire aux questions. Elles avaient aussi la possibilité de soumettre leurs commentaires par courrier électronique ou par voie postale.

Au total, 42 contributions ont été reçues. Parmi celles-ci, 19 provenant de citoyen.ne.s et 23 de la part d'organisations, pour la plupart regroupées au sein de la plateforme climat : ABBL, ALFI, Alliance pour le climat, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre des Salariés, Confédération Luxembourgeoise du Commerce, Fédération des Artisans, FEDIL, Groupement Energies Mobilité Luxembourg, House of Automobile, ILR, LCGB, LSFI, Mouvement Ecologique, Mouvement Patrimonial, OAI, OGBL, SYVICOL, UNICEF, Ville de Differdange, Votum Klima.

Outre les organes et processus de participation conventionnels, le gouvernement a lancé une nouvelle initiative, le « **Klima-Biergerrot** » (KBR) (Bureau du Citoyen pour le Climat), visant à introduire des mécanismes de consultation non conventionnels additionnels, permettant une participation représentative et une meilleure sensibilisation sur les politiques en matière d'énergie et de climat. « Le Luxembourg peut-il et veut-t-il aller plus loin en matière de lutte contre le réchauffement climatique ? Et si oui, comment ? » De fin janvier à début juillet 2022, le KBR a réuni un échantillon représentatif de 100 personnes vivant ou travaillant au Luxembourg pour discuter de cette question. Au cours d'une quinzaine de réunions, les membres du KBR se sont exprimés sur l'engagement actuel du Luxembourg dans la lutte contre le changement climatique. Dans leur rapport final, ils ont rassemblé 56 propositions visant à faire émerger de nouvelles impulsions dans la politique climatique.

En septembre 2022, les membres du KBR ont présenté leurs propositions au gouvernement. Par la suite, les propositions ont également été présentées et débattues à la Chambre des Députés. Outre la prise en compte des mesures proposées dans l'élaboration de l'avant-projet de mise à jour du PNEC, elles pourront aussi informer d'autres plans et stratégies. Les représentants du KBR ont par ailleurs été invités par les ministères compétents (Ministère de l'Énergie et l'Aménagement du territoire et Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable) à participer à des échanges bilatéraux afin de discuter les différentes propositions et de leur expliquer le processus décisionnel y relatif.

Toutes les **contributions** issues des différentes consultations conventionnelles et non conventionnelles ont été **répertoriées, analysées et dûment considérées dans une démarche intrinsèquement collaborative entre les ministères concernés**, en vue d'une intégration dans l'avant-projet respectivement le projet de mise à jour du PNEC. Premièrement, les contributions reçues ont mené à des modifications de mesures contenues dans l'avant-projet de mise à jour et à quelques nouvelles mesures. En outre, certaines contributions nécessitent des analyses et échanges supplémentaires et pourraient être intégrées dans la version finale de la mise à jour. Par ailleurs, de nombreux commentaires concernaient des précisions de mise en œuvre de mesures contenues dans le plan, dont il sera tenu compte lors du processus d'implémentation, le cas échéant en concertation avec les parties prenantes concernées.

Enfin, il est important de souligner que le présent projet de mise à jour du PNEC est le fruit d'une intense **collaboration interministérielle au sein du Comité interministériel pour l'action climat**, sous la présidence du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. La compilation et la description des mesures ont été préparées dans des groupes de travail sectoriels par les experts des ministères représentés au sein du comité et de leurs administrations respectives. Un groupe de travail à part a accompagné les travaux confiés au STATEC en ce qui concerne la modélisation et les projections de la consommation et production d'énergie ainsi que des émissions de GES dans les différents secteurs, les projections concernant l'agriculture étant élaborées par le

Service d'Economie rurale du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural ainsi que celles concernant les déchets et le secteur LULUCF par l'Administration de l'Environnement.

2 Résumé des avis des organisations

Considérations générales

Plusieurs organisations félicitent les ministères et parties impliquées pour la proposition de mise à jour du PNEC et saluent le fait que les projections aient été faites au niveau national (STATEC en collaboration avec les experts des différents ministères). Elles félicitent la démarche collective, tandis que d'autres constatent une vision top down qui ne permettrait pas de réelle participation. Par ailleurs, d'autres estiment que la coopération interministérielle et interdépartementale sur l'élaboration des politiques devrait être renforcée, avec des processus et des pratiques de coordination institutionnalisés, et des vérifications régulières de la cohérence des politiques avec les objectifs climatiques de 2030 et 2050.

Certaines organisations insistent sur le fait de veiller à ce que l'acceptation sociétale de cette transition reste garantie pour éviter une culture d'opposition générale dans tous les domaines de la vie. D'autre part, il est regretté que la mise à jour du PNEC ne remet nullement en question le modèle de croissance économique du Luxembourg. Ainsi, il est demandé de mettre davantage l'accent sur la sobriété. Ensuite, il est critiqué que la mise à jour contient avant tout des mesures techniques, alors qu'il y a un consensus entre scientifiques que la protection du climat est liée à des changements culturels : réduction de la consommation, changement de comportement, favoriser le bien commun etc. L'avant-projet négligerait la nécessité de concevoir et d'examiner des ensembles complets et cohérents de politiques qui visent stratégiquement des changements systémiques.

Alors que certaines organisations plaident pour un renforcement des mesures de la mise à jour du PNEC, d'autres saluent les mesures fixées dans les différents domaines. Certaines organisations ne sont pas en faveur d'une mise en place d'obligations de mise en œuvre de mesures et optent plutôt pour une mise en place de mécanismes incitatifs et volontaires, pour les particuliers et les entreprises. Dans le même contexte, il est préconisé de veiller à ne pas infliger trop de contraintes (financières, administratives, réglementaires) aux entreprises artisanales, pour qu'elles puissent continuer à fonctionner et à figurer comme moteur de la transition écologique au Luxembourg. Ainsi, une stratégie nationale de valorisation des emplois artisanaux serait désirable, et surtout pour les métiers liés aux objectifs de la mise à jour PNEC.

Finalement, la crainte est exprimée que la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réduction des ventes de carburant pour le transport routier affecte l'une des principales sources de revenus fiscaux du Luxembourg. Il serait donc d'autant plus important de soutenir le secteur des services et de l'industrie pour qu'ils sortent renforcés de la transition énergétique.

Objectifs et projections

Le renforcement des ambitions en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique est salué dans les commentaires de certaines organisations.

Des inquiétudes sont exprimées qui estiment les réductions escomptées des émissions beaucoup trop optimistes, voire irréelles et qu'on aurait dû prévoir une certaine « marge » de sécurité y relative.

Il est demandé que le règlement du 22 juin 2022 déterminant les allocations annuelles d'émissions de gaz à effet de serre pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2030 soit mis à jour en fonction des nouveaux objectifs sectoriels selon certaines organisations.

Plusieurs commentaires précisent que le remplacement du gaz naturel pourrait être plus important que prévu dans la mise à jour du PNEC jusqu'en 2030, à condition que l'hydrogène, proposé à un prix compétitif, puisse être utilisé à la place. L'augmentation significative de l'approvisionnement en hydrogène, seulement après 2035, ne serait pas assez rapide pour récolter tout le potentiel.

Etant donné qu'actuellement, et de manière générale, l'établissement de projections reste difficile et est susceptible d'évoluer rapidement, il est recommandé que des mises à jour régulières soient faites.

Il est demandé de recevoir accès aux détails des simulations du STATEC (et de l'impact individuel des différentes mesures) et aux estimations concernant les coûts financiers qui résulteraient des mesures additionnelles.

Politiques et mesures transversales

Certaines organisations demandent de fixer des priorités dans les mesures et de réaliser des évaluations d'impact régulières.

Certaines organisations considèrent que la taxe CO2 n'est pas assez élevée, tandis qu'il y a aussi la recommandation de mettre en œuvre cette mesure uniquement en cas de besoin. Il est considéré favorable que les recettes générées par la majoration annuelle de 5€/t CO2 annoncée pour la période 2024-2026 continuent d'être affectées pour moitié « à des mesures de compensation sociale pour les ménages à revenus modestes ». L'approche progressive de la taxe CO2 proposée dans le cadre de l'accord volontaire est saluée par certaines organisations. La neutralisation de la taxe carbone dans l'index est rejetée par quelques organisations.

Une obligation de planification énergétique dans les municipalités est demandée : obliger chaque municipalité à introduire un plan énergétique systémique et commun jusqu'en juin 2025 et fournir un soutien, mais pénaliser les retards. En même temps, il est demandé d'envisager un cadastre des sources et des puits d'énergie au niveau national afin d'avoir une vue d'ensemble et une mise à jour régulière.

L'aménagement du territoire et la mobilité ne seraient pas intégrées de façon satisfaisante dans le présent projet.

L'offre de formation est discutée et devrait être étendue afin de palier, du moins en partie, le manque de compétences et de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs liés à la transition écologique. Une organisation souligne l'importance que l'actualisation du PNEC prévoie d'adapter les programmes scolaires afin que tous les enfants reçoivent des informations précises et appropriées sur le changement climatique et les compétences utiles pour se mobiliser.

Certaines organisations demandent de fixer des critères de durabilité stricts et transparents et de les appliquer pour tous les mécanismes et instruments financiers afin d'éviter les investissements dans des entités qui violent l'environnement et les droits humains et pour garantir la plus grande cohérence. Dans le même contexte, la budgétisation verte et les finances durables ont fait l'objet des interventions de certaines organisations en demandant des explications plus précises sur ces sujets..

Il est recommandé de mettre l'accent sur la mise en œuvre, le suivi et l'apprentissage social de mesures intégrées pour parvenir à la fois à l'atténuation et à l'adaptation, également avec des solutions basées sur la nature dans des systèmes sociaux-écologiques-technologiques complexes.

Une organisation constate que l'avant-projet du PNEC ne prévoit pas l'application du mécanisme d'obligations en matière d'efficacité aux fournisseurs d'énergies fossiles comme le mazout, le diesel ou l'essence et plaide donc pour l'extension de ce mécanisme aux fournisseurs de toutes formes

d'énergies. Tous les fournisseurs d'énergie devraient être impliqués dans les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique. Ces fournisseurs devraient donc être obligatoirement impliqués dans le conseil en énergie.

Bâtiments

Un commentaire déplore que le PNEC ne dit mot sur les ressources que le Luxembourg veut mettre en place en vue de la rénovation énergétique des bâtiments publics et que les objectifs pour la rénovation devraient également être plus ambitieux. Il est proposé qu'un « fonds de rénovation » soit rapidement créé visant à soutenir les communes dans leurs projets de rénovation, initiative à mettre en œuvre ensemble avec une structure de soutien technique « rénovation ». Par contre, il est salué qu'il est visé, dans l'optique d'une transition énergétique juste, d'introduire le top-up social et d'étudier l'opportunité de préfinancement, afin de rendre possible l'accès à des projets aux personnes difficilement éligibles à des prêts climatiques ou prêts bancaires conventionnels.

Quelques organisations craignent que l'introduction d'une obligation de rénovation énergétique pour les bâtiments fonctionnels engendre des coûts difficiles à supporter pour beaucoup d'entreprises, en particulier les PME. Il est donc proposé de partir dans un premier temps sur une approche volontariste, tout en précisant aux entreprises que si le taux de rénovation s'avèrerait insuffisant, il serait instauré une obligation en la matière.

Une partie prenante suggère que les discussions relatives à l'interdiction des chauffages fossiles devraient être entamées et finalisées directement. Entre-temps, un plan par étapes/une liste de priorités devrait être élaboré(e) sur la manière dont les chauffages fossiles actuels doivent être remplacés en cas de panne.

Une rénovation de quartiers entiers devrait avoir une priorité pour une organisation.

Transports et Mobilité

Selon l'avis d'une organisation, l'objectif de la politique des transports publics devrait être de garantir le droit à des transports en commun sûrs, confortables et ponctuels à toutes les personnes vivant et travaillant au Luxembourg. Il serait indispensable de renforcer la coopération transfrontalière et de viser une extension ambitieuse des infrastructures de transport public dans la Grande Région.

Certains commentaires se focalisent plutôt sur l'extension des stations de recharge publiques, tandis que d'autres se concentrent plutôt sur le subventionnement des possibilités de recharge privées et encore d'autres auprès des entreprises.

Une organisation pose des exigences concrètes : l'interdiction des vols court-courriers et des jets privés, tout en développant les interconnexions ferroviaires transfrontalières à grande vitesse. D'autres organisations privilégient les effets incitatifs plutôt que les interdictions. La réinstauration des aides pour plug-in hybrides ou même hybrides est également proposée.

Finalement, il est demandé de réduire la vitesse des voitures sur les routes luxembourgeoises et d'empêcher la construction de nouvelles routes et de ne réaliser que des projets existants.

Industrie

Selon plusieurs organisations, l'établissement de la feuille de route – décarbonation de l'industrie est une mesure bienvenue, à condition qu'elle soit accompagnée de compétences, de ressources humaines et de budgets appropriés.

Un autre commentaire propose des applications intelligentes qui devraient inclure l'évaluation des impacts environnementaux plus larges des systèmes circulaires, qui sont parfois non négligeables. Les besoins en énergie pour le recyclage de certaines matières premières en seraient un exemple.

Déchets

Du point de vue du secteur de la grande distribution alimentaire, le cadre légal défavorise la transition énergétique sur plusieurs points.

Il est proposé que les mesures devraient comprendre des modes de revalorisation pour les quantités de déchets inertes qui sont inévitables.

La faisabilité de la réutilisation des eaux pluviales, des eaux grises et des eaux usées épurées, via le déploiement de techniques spécifiques de recyclage, devrait devenir une priorité suivant le commentaire d'une partie prenante.

Agriculture

Les commentaires discutent le changement vers un système alimentaire durable et résistant au climat qui nécessite la conception d'un ensemble cohérent et complet de politiques. La réduction du cheptel est à cet égard proposée par certaines organisations. Qui dit réduction du cheptel implique nécessairement le besoin de proposer aux agriculteurs une stratégie économique alternative.

Un autre point soulevé est l'utilisation d'additifs alimentaires dont les progrès techniques ne seraient pas encore suffisamment explorés et dont les possibilités d'utilisation sont donc remises en question.

LULUCF

Il est demandé de développer une stratégie nationale d'augmentation et de maintien des stocks de carbone dans les sols et de rendre l'agroforesterie obligatoire.

La question si l'utilisation de la biomasse resterait possible pour les producteurs basés uniquement sur la biomasse d'origine luxembourgeoise est évoquée.

Energies renouvelables

Le fait de comprendre la stratégie du gouvernement en matière d'utilisation de la biomasse pour les entreprises est souligné dans quelques commentaires.

Il est également constaté que parfois de nouveaux projets de développement se heurtent à la rentabilité économique liée à des frais de raccordements au réseau, respectivement la nécessité d'achat de transformateur.

Une obligation de raccordement de tous les bâtiments situés dans la zone d'approvisionnement d'un réseau de chaleur est discutée et d'une telle analyse dans les PAP/PAG.

La combinaison d'agri-PV et de la production alimentaire est évoquée dans plusieurs contributions ainsi que l'inclusion de l'agri-PV dans le cadastre solaire.

Sécurité d'approvisionnement énergétique

La limitation du rayon régional pour les réserves de pétrole risque d'engendrer des coûts supplémentaires, notamment comparé par rapport aux pays voisins selon l'avis d'une organisation.

Marché intérieur de l'énergie

Réduire l'écart de prix entre le gaz naturel et l'électricité et communiquer clairement et de manière compréhensible quant au futur déploiement des infrastructures énergétiques sont des sujets traités par différentes organisations.

Recherche, innovation et compétitivité

Les commentaires mentionnent les collaborations entre acteurs de la RDI publics et privés, de nouvelles formes d'accompagnement (plus soutenues) destinées aux entreprises et des projets à caractère expérimental pour tester les technologies qui peuvent contribuer à la décarbonation.

3 Résumé des avis des citoyens

Considérations générales

Il est déploré que le PNEC ne contienne pas de vision à long terme, qui pourrait aider à mieux impliquer le grand public en expliquant l'importance de la réalisation des objectifs fixés et en montrant comment les mesures listées permettent de les atteindre. Un participant propose de renforcer et de formaliser la communication et la sensibilisation du grand public afin de réaliser les objectifs ambitieux.

Il est critiqué que le plan se focalise démesurément sur la technologie comme principal moyen d'atteindre les objectifs, qu'il n'apporte qu'un point de vue technocrate et ne traite pas suffisamment la dimension sociale et la sensibilisation du grand public. Selon une contribution, le plan manque d'inclure la nature de façon holistique et de lui accorder une place en tant qu'acteur essentiel à la réalisation d'un futur durable.

De plus, il est souligné que le plan utilise indifféremment les termes « transition » et « transformation » alors qu'ils ont des significations bien différentes : une transformation fondamentale de la société va au-delà d'une simple transition du secteur énergétique.

L'implication et la coopération avec les pays limitrophes concernant la transition vers une neutralité carbone sont considérées comme élément à inclure dans le plan énergie et climat. En outre, il est proposé que le Luxembourg utilise davantage sa position de consommateur d'énergie des pays voisins pour engendrer des changements significatifs et positifs dans les actions de ces derniers.

Objectifs et projections

Le PNEC est considéré comme n'étant pas suffisamment ambitieux : il existe une véritable urgence qui demande de mettre en place des mesures plus conséquentes, d'agir rapidement et d'instaurer un véritable changement de paradigme pour faire face au changement climatique.

Une contribution observe que la possibilité qu'une neutralité carbone puisse être atteinte avec les mesures proposées n'est pas précisée. Cette même contribution souligne qu'une décarbonation de l'industrie en elle-même n'est pas suffisante comme objectif et qu'une croissance illimitée sur une planète aux ressources limitées exige de réfléchir à des modes de vie qui ne seraient plus dépendants de l'exploitation de l'environnement naturel et qui préconiseraient des concepts tels que l'économie circulaire. La neutralité carbone est insuffisante pour garantir une planète saine aux futures générations : il ne s'agit pas seulement d'éviter des modes de vie non durables, mais de faire en sorte que nos pratiques aient un impact positif en étant bénéfiques pour l'environnement.

Une remarque a été faite par rapport à l'énergie utilisée pour les produits importés, qui n'est pas imputée au Luxembourg, mais dont il faudrait tenir en compte dans un souci de « solidarité globale » face aux émissions des gaz à effet de serre.

Politiques et mesures transversales

Concernant les mesures transversales, une personne s'est prononcée en faveur de la taxe carbone et estime même que le montant de 45 EUR prévu pour 2026 est insuffisant alors qu'une autre personne s'oppose à la taxe carbone dans le contexte de l'augmentation des prix d'énergie à la suite de la guerre en Ukraine.

Bâtiments

Un commentaire regrette que les solutions proposées pour le secteur des bâtiments soient pourvues de longues périodes d'implémentation alors qu'elles devraient représenter une priorité absolue pour réussir la transition énergétique.

L'avant-projet de mise à jour du PNEC se concentre surtout sur la production d'énergie et l'isolation de bâtiments, ce que regrette un participant qui propose de laisser aussi une place à de nouvelles inventions ou à des systèmes de pointe, telles les nouveautés de la géothermie profonde pour le chauffage de quartiers et la production d'électricité ou même des mini réacteurs nucléaires.

Transports et Mobilité

Un participant propose de limiter le régime d'aides pour véhicules à zéro émission en excluant les véhicules lourds et puissants afin de décourager leur vente et en appliquant une limite temporelle au versement des subsides (par exemple tous les 5 ans uniquement) pour contrer le changement trop fréquent de véhicules. Certains participants doutent que le réseau électrique ait la capacité nécessaire pour satisfaire le besoin accru en électricité des véhicules électriques. Une autre contribution adopte une position critique par rapport à « l'obligation de vente » des véhicules électriques, craignant que la surcharge des réseaux électriques compromette la mobilité librement choisie des citoyens, que l'adaptation de l'infrastructure dans les régions rurales d'ici 2035 ne semble pas réalisable et que cela oblige les gens à se délocaliser en ville afin de maintenir leur mobilité.

En vue de l'augmentation des voitures électriques et des infrastructures photovoltaïques qui nécessitent un approvisionnement important en matières premières, une contribution regrette que celles-ci ne figurent pas dans le plan. Il est proposé que le Luxembourg veille à assurer que ces matières soient extraites de façon juste et durable.

Demander aux entreprises de couvrir la moitié des frais des abonnements de transport des employés frontaliers permettraient selon un participant d'encourager les frontaliers à se déplacer davantage en transport en commun.

La réduction de la vitesse maximale sur les routes en échelon de 20km/h, surtout à l'entrée des villages pour éviter un freinage excessif entraînant une consommation de carburant plus élevée, a également fait partie des propositions.

Agriculture

Pour ce qui est de l'aide favorisant la réduction de la charge de bétail, il est suggéré que cette mesure soit accompagnée d'une sensibilisation du public afin de réduire la consommation de viande.

LULUCF

Un participant s'interroge aussi sur l'impact qu'auront les mesures qui visent à réduire les récoltes dans les forêts et à accroître la présence de bois mort sur la production de chaleur/électricité dans les chaudières publiques et privées. Il se demande notamment si l'utilisation de la biomasse restera

encore possible pour les productions basées exclusivement sur la biomasse d'origine luxembourgeoise.

Energies renouvelables

Il est proposé de prévoir une stratégie visant à couvrir entièrement l'aspect des besoins propres en matière de chaleur, d'électricité et d'autres sources d'énergie par la production nationale, tant privée que publique, et permettant à gérer les excédents ponctuels.

Un participant souhaite qu'un régime de subsides soit mis en place au niveau communal pour l'installation de PV. Un autre souhaite que le régime d'aides prenne en compte l'assainissement qui précède l'installation des PV, souvent nécessaire pour les anciens bâtiments dont les toits ne sont pas adaptés au montage de PV.

Il est aussi suggéré, comme mesure additionnelle, de permettre aux ménages consommant de l'énergie renouvelable de déduire les frais liés à leur consommation des impôts.

Une contribution constate que le PNEC se focalise principalement sur l'énergie électrique alors que l'énergie thermique devrait aussi être prise en compte. En outre, le stockage d'énergie ne serait pas suffisamment abordé.